

Opération V33 « 1 pot = 1 resto »

ARTICLE 1 – OBJET

La société V33 (ci-après dénommée V33), société de droit français, immatriculée au registre de commerce de Lons le Saunier sous le numéro RCS 305 690 158 organise une Opération promotionnelle avec obligation d'achat intitulée « Opération V33 / 1 pot = 1 resto » (ci-après, le « **l'Opération** »).

Cette Opération est organisée en partenariat avec Restopolitan SAS (ci-après, « **Restopolitan** »), dont le siège social est situé 55 avenue Marceau 75016 Paris, joignable par e-mail en écrivant à contact@restopolitan.com (objet : Opération v33 / 1 pot = 1 repas offert / nom et prénom du bénéficiaire).

Les présents termes et conditions (ci-après, les « **Termes et Conditions** ») ont pour objet de fixer les modalités et conditions de participation à l'Opération, ainsi que les droits et obligations de V33, Restopolitan et des participants dans ce cadre. Ces Termes et Conditions pourront être communiqués gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

La participation à l'Opération implique l'acceptation sans réserves des Termes et Conditions. Le non-respect des Termes et Conditions entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution du code Restopolitan.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1.- L'offre, nominative est réservée à toute personne physique majeure à la date de sa participation résidant en France métropolitaine (ci-après le « **Participant** »).

2.2.- L'Opération est ouverte aux personnes ayant acheté 1 pot de rénovation perfection cuisine 2l (toutes teintes) ou 1 pot de rénovation DECOLAB cuisine 2l (toutes teintes) dans l'un des magasins participants à l'opération. L'offre n'est pas cumulable avec d'autres promotions, offres ou avantages en cours.

ARTICLE 3 – MODALITE DE PARTICIPATION

3.1.- DUREE

L'Opération se déroule du 01/10/2021 au 15/12/2021. Tout achat effectué par le Participant après la date limite de l'Opération ne sera pas pris en compte.

V33 se réserve le droit pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que pour tout autre évènement considérés par elle comme rendant impossible l'exécution de l'Opération dans les conditions initiales prévues), d'annuler, reporter, interrompre, proroger l'Opération ou de modifier tout ou une partie des modalités des Termes et Conditions.

3.2.- PRINCIPE DE L'OPÉRATION

La participation à l'Opération se déroule comme suit :

- Le Participant achète 1 pot de rénovation perfection cuisine 2l (toutes teintes) dans les magasins participants entre le 01 octobre et le 15 décembre 2021 inclus ;
- Jusqu'au 31 Décembre 2021 inclus (date de l'envoi faisant foi), le Participant envoie à l'adresse suivante **RESTOPOLITAN - OPERATION V33 - 55 AVENUE MARCEAU - 75116 PARIS** :
 - Son ticket de caisse prouvant son achat ainsi que la date d'achat et le nom de l'enseigne,
 - Une enveloppe non timbrée format indiquant ses nom, prénom et son adresse complète
- Le Participant reçoit dans les 3 semaines son code d'activation Restopolitan lui permettant de bénéficier d'un repas offert, qui sera déduit de son addition, suite à une réservation auprès de Restopolitan.

Le Participant s'engage à prendre connaissance des Termes et Conditions.

Toute demande ne répondant pas aux conditions de l'offre ou reçue hors délai, sera considérée comme invalide.

Toute tentative de fraude de la part d'un consommateur conduirait Restopolitan et/ou V33 à exclure la participation du consommateur mal intentionné, qui ne pourrait alors en aucun cas prétendre au bénéfice de la présente offre ou d'une quelconque compensation.

3.3.- AUTHENTICITE DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES

Le Participant est seul responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées, et des modifications qui pourraient intervenir concernant ses informations personnelles.

ARTICLE 4 – DOTATION

La dotation suivante est mise en jeu : 1 repas offert directement déduit de l'addition. Un code Restopolitan sera transmis au consommateur par voie postale à l'adresse que le participant aura indiquée.

Chaque code Restopolitan donne droit au Participant à un repas offert directement déduit de l'addition, le repas le moins cher étant offert. Réservation pour deux personnes minimum, hors boissons parmi une sélection de plus de 3 500 tables en Europe. Valable pendant 36 mois à partir de la date de réception par le bénéficiaire.

Le code Restopolitan est inchangeable et valable exclusivement sur le site www.restopolitan.com

4.1.- L'UTILISATION DU CODE RESTOPOLITAN

L'utilisation du code Restopolitan se déroule comme suit :

- Le Participant s'identifie ou se crée un compte sur restopolitan.com
- Le Participant va dans son espace Mon Compte rubrique « Enregistrez mon code » et renseigne le code reçu,
- Lorsque le participant souhaitera profiter de son offre, il choisira son restaurant et indiquera les détails de réservation.
- Le participant recevra un e-mail et un sms de confirmation dès que Restopolitan aura contacté le restaurant.

4.2.- CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE RESTOPOLITAN

Le code Restopolitan peut être utilisé une seule fois dans un restaurant partenaire du site Restopolitan.com.

La liste complète des restaurants acceptant les réservations Restopolitan est disponible sur www.restopolitan.com. Il est précisé que cette liste est susceptible d'évolution.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Restopolitan a organisé son réseau de partenaires en France et en Europe afin de répondre au plus grand nombre de demandes. Néanmoins, Restopolitan ne peut garantir au Participant la présence, dans la liste des partenaires, d'un partenaire à proximité de son domicile. Par conséquent, en fonction de leurs localisations géographiques, certains Participants souhaitant bénéficier du restaurant offert pourraient être amenés à effectuer un déplacement à leur charge.

Ni V33, ni Restopolitan, ni ses distributeurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au Participant ou à tout porteur du code Restopolitan en cas de refus d'accepter la réservation par un établissement partenaire, d'erreur sur le contenu du ou de la liste des établissements partenaires, de pertes, de blessures ou de tous les préjudices éventuels subis par le Participant survenant dans un établissement partenaire.

Ni V33, ni Restopolitan, ni ses distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services proposés par les établissements partenaires même si cela entraîne pour le Participant des pertes ou dommages.

ARTICLE 6 – REMBOURSEMENT

Les codes Restopolitan n'ont pas de valeur monétaire et ne sont pas cessibles (vente ou revente). Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces et ne peuvent se cumuler avec une quelconque autre offre promotionnelle.

Restopolitan ne remplacera aucun code perdu, supprimé, volé ou endommagé. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.

ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer à l'Opération, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant : nom, prénom, adresse postale.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, les Participants ont un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition pour motifs légitimes. Les Participants pourront exercer leurs droits directement auprès de V33.

ARTICLE 8 – DROIT ET JURIDICTION COMPETENTE

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le Règlement (en particulier son application ou son interprétation), les Participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de V33.

Les Participants sont soumis à la réglementation applicable aux jeux du pays dans lequel se déroule l'Opération. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux du pays dans lequel se déroule l'Opération.

ARTICLE 9 – GENERAL

Photos et visuels non contractuels.

Société Organisatrice : V33 route de la muyre 39210 DOMBLANS

Prestataire : la société Restopolitan SAS - 55 avenue Marceau - 75116 Paris.

Toute correspondance concernant la présente offre promotionnelle doit être adressée à cette adresse sous la référence : "Opération V33 / 1 pot = 1 resto offert"

Extrait Règlement Opération V33 « 1 pot = 1 resto »

La société V33 organise une Opération promotionnelle avec obligation d'achat intitulée « Opération V33 / 1 pot = 1 resto » en partenariat avec Restopolitan SAS.

L'Opération est ouverte aux personnes ayant acheté 1 pot de rénovation perfection cuisine 2l (toutes teintes) dans l'un des magasins participants à l'opération. Non cumulable avec d'autres promotions, offres ou avantages en cours.

Le Participant achète 1 pot de rénovation perfection cuisine 2l (toutes teintes) dans les magasins participants entre le **01 octobre et le 15 décembre 2021** inclus.

Jusqu'au 31 Décembre 2021 inclus (date de l'envoi faisant foi), le Participant envoie à l'adresse suivante : **RESTOPOLITAN - OPÉRATION V33 - 55 avenue MARCEAU - 75116 PARIS :**

- son ticket de caisse prouvant son achat ainsi que la date d'achat et le nom de l'enseigne,
- ainsi qu'une enveloppe non timbrée format indiquant ses nom, prénom et son adresse complète.

Le participant recevra dans les 3 semaines son code d'activation Restopolitan lui permettant de bénéficier d'un repas offert.

Chaque code Restopolitan donne droit à un repas offert directement déduit de l'addition, le repas le moins cher étant offert. Réservation pour deux personnes minimum, hors boissons parmi une sélection de plus de 3 500 tables en Europe. Réservation obligatoire sur www.restopolitan.com.

Détail du règlement et modalités accessible sur : **XXXXXXXXXX**